

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-59

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **24 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : NETTOYAGE ET CONTROLE VISUEL DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS :
ATTRIBUTION DU MARCHE**

RAPPORTEUR : Monsieur Eric BOULDOIRES

Considérant l'évolution des besoins en ménage des bâtiments communaux (utilisations diverses, fréquence, disponibilité des locaux), ainsi que l'optimisation de gestion des services, il a été acté par le comité social territorial une nouvelle organisation pour les agents concernés et l'externalisation de la prestation ménage des équipements sportifs.

Afin de de satisfaire aux obligations de mise en concurrence, une consultation a été effectuée dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique selon une procédure adaptée lancée le 3 février 2025

A l'issue du délai de mise en concurrence, 3 plis ont été déposés.

La Commission des marchés publics réunie le Lundi 10 Mars 2025 a donné un avis favorable sur l'attribution des marchés.

Au vu du rapport d'analyse présenté par les services et de l'avis de la commission des marchés publics, il est proposé d'attribuer le marché à la société AGS Nettoyage Service (48200 Saint-Chély d'Apcher) pour un montant total annuel de 46 980,00 € H.T. (offre de base : Produits d'entretien fournis par le titulaire)

Les crédits sont inscrits au budget Commune 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **ATTRIBUE le marché de services à l'entreprise AGS Nettoyage Service (48200 Saint-Chély d'Apcher) pour un montant annuel de 46 980,00 € H.T. (offre de base)**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de services et toutes pièces afférentes à une modification du marché après avis de la commission des marchés publics.**

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,



Florie PAROU

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 24 mars 2025 16:52
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-59

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-59, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-59-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-59

Objet : Nettoyage et contrôle visuel des établissements sportifs : attribution du marché

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>